



PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Déclaration de fin de mission du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement

M. Pedro Arrojo-Agudo

Tunis, le 28 juillet 2022

A la fin de ma visite en Tunisie, entreprise à l'invitation du gouvernement du 18 au 29 juillet 2022, j'ai le plaisir de partager mes conclusions et recommandations préliminaires basées sur les informations recueillies avant et pendant la visite. Le rapport final et complet sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies lors de sa 54e session en septembre 2023. Je voudrais remercier le Gouvernement de la Tunisie pour l'invitation et la collaboration dans l'organisation de la visite et pour le dialogue respectueux que nous avons eu pendant la visite du pays et qui, j'en suis sûr, se poursuivra à l'avenir. Je remercie le personnel des ministères qui a partagé ses connaissances avec moi, ainsi que les municipalités et les autorités locales chargées de l'eau, de l'assainissement et de la santé que j'ai rencontrées au cours de mon intense voyage à travers le pays.

Je tiens à vous remercier d'avoir pu aménager votre calendrier et d'avoir pris le temps pour me rencontrer et partager avec moi vos connaissances et expériences. Au cours de cette visite, j'ai également rencontré un vaste réseau de la société civile, d'organisations communautaires et de détenteurs de droits; le résultat de cette visite n'aurait pas été possible sans votre travail pendant des mois pour préparer et soutenir la visite sur le terrain. Je tiens tout particulièrement à remercier les habitants des zones rurales et des petits villages qui ont ouvert leur communauté et leur cœur pour partager leurs préoccupations, leurs conditions de vie difficiles et leurs luttes quotidiennes pour faire respecter les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement. Cette rencontre avec vous a confirmé ma conviction que les détenteurs de droits doivent être au centre des politiques et des programmes en matière d'eau potable et d'assainissement.

Enfin, je voudrais également remercier le Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies et le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme en Tunisie d'avoir facilité et soutenu cette visite.

* * *

Climat et ressources hydriques disponibles

Comme beaucoup d'entre vous le savent, l'histoire, la culture, le tissu social et les ressources naturelles de la Tunisie sont étroitement liés à sa position géographique en Méditerranée. Je me sens très proche de la Tunisie Méditerranéenne et sa population.

J'ai déjà appris à connaître les ressources en eau limitées et inégalement réparties de la Tunisie, ainsi que ses régions climatiques, qui vont du nord humide au sud désertique.

De plus, j'ai lu des articles sur les aquifères de surface, moyens et même profonds des eaux non fossiles et des aquifères renouvelables dans le Sud. Au cours de mes préparatifs pour la visite de pays, j'ai étudié les détails des ressources hydriques de la Tunisie, et j'ai appris que sur un total estimé de 4 929 hm³, 55% sont des eaux de surface et 45% des eaux souterraines ; environ 4 200 hm³ sont considérés comme renouvelables et le reste est constitué d'eaux souterraines fossiles non renouvelables¹. En plus des ressources naturelles disponibles, le pays dispose d'un volume minimal provenant de sources non conventionnelles, principalement le dessalement ou la réutilisation.

Pendant la visite du pays, j'ai pu constater qu'un système de gouvernance étatique bien structuré était déjà en place aux niveaux national et territorial et que de nombreux fonctionnaires sont prêts à s'engager pour améliorer les services d'eau et d'assainissement pour tous. En outre, les descriptions et les chiffres que j'ai lus auparavant étaient devenus plus réels grâce aux visages des hommes, des femmes, des garçons et des filles que j'ai rencontrés et qui luttent quotidiennement pour réaliser leurs droits humains à l'eau potable et à l'assainissement. Sur la base de tout cela, j'ai identifié une série de défis et de solutions possibles que j'aimerais partager:

1. Premier défi: mettre fin à la surexploitation des aquifères dans le contexte actuel de changement climatique et donner la priorité aux droits humains à l'eau potable et à l'assainissement.

La majorité de la population tunisienne vit sur la côte, où se trouvent les développements industriels et touristiques. D'autre part, l'agriculture, qui fait vivre 35 % de la population tunisienne, a subi une profonde transformation avec l'expansion massive de l'irrigation. D'après les informations que j'ai recueillies lors de la visite du pays, l'irrigation est passée de quelques milliers d'hectares dans les années 1970 à plus de 400 000 aujourd'hui.

Les stratégies dites d'auto-approvisionnement, implémentées tout au long du 20e siècle, ont conduit à la construction de grands barrages dans le Nord qui fournissent de l'eau jusqu'à Sfax, avec d'importants transferts d'eau le long de la côte, grâce à des subventions publiques massives. D'autre part, le développement des technologies de pompage et de forage de puits a généré une demande croissante en eau souterraine. La croissance de la demande a dépassé la durabilité des écosystèmes, passant de 67,3% de ressources renouvelables en 2000 à 82,8% en 2007 et 113% en 2017. La majeure partie de cette eau, jusqu'à 80 %, est utilisée à des fins d'irrigation et 20 % à des fins urbaines et industrielles.

¹ Rapport national du secteur de l'eau de 2019.

Dans ce contexte, les ressources du Nord étant exploitées au maximum, la demande croissante d'irrigation, a été satisfaite par des forages souterrains sans contrôle en raison de l'absence de compteurs d'eau et souvent par les forages de puits illégaux.

De même, dans la région de Gabbès, Jeffara, suite à l'utilisation massive de flux dans le traitement industriel des phosphates depuis les années 1970, un aquifère moins profond s'est épuisé, les sources d'eau se sont asséchées et le patrimoine naturel et culturel des oasis de Gabès, qui mérite d'être protégé en tant que site du patrimoine mondial, est en train de disparaître.

De même, les aquifères côtiers subissent des processus de salinisation dus à l'intrusion marine. La surexploitation de la nappe intermédiaire (environ 70 mètres) continue de s'aggraver du fait du développement de l'irrigation. Même l'aquifère profond non renouvelable, qui offrait initialement une remontée d'eau sous pression (puits artésien), nécessite désormais un pompage, et devrait entrer dans un état critique d'ici moins de 25 ans.

Les flux saumâtres extraits de l'aquifère profond sont traités dans une station de dessalement et mélangés à l'eau de moindre qualité de l'aquifère intermédiaire pour que par la suite ils soient utilisés par l'industrie du phosphate et en partie pour un usage urbain et agricole. Les témoignages que j'ai recueillis auprès des autorités locales et régionales et des collectivités révèlent que de facto, la priorité d'utilisation de l'eau était plutôt donnée à l'industrie et à l'irrigation, au-détriment de l'eau potable, en particulier pour les collectivités rurales.

Par ailleurs, lors de la visite de Meknassi, les communautés rurales ont dénoncé la surexploitation des aquifères par l'irrigation promue par de grands investisseurs qui se voient octroyer des permis de forage et de pompage sans contrôle et disposent de puits illégaux sans sanction. Alors que, les communautés rurales se voient refuser les mêmes permis. En outre, en raison des puits plus profonds avec une plus grande capacité de pompage à proximité des puits d'approvisionnement en eau, la nappe phréatique baisse lorsqu'ils irriguent, et le pompage de l'eau potable s'arrête, provoquant ainsi des coupures d'eau.

Comme l'a déclaré le Forum des droits économiques, sociaux et culturels dans le Commentaire général n. 15 sur le droit à l'eau, la priorité dans l'attribution de l'eau devrait être accordée aux usages personnels et domestiques afin de prévenir la famine et la maladie.

Cependant, garantir la durabilité et éviter la surexploitation n'est pas suffisant compte tenu des perspectives du changement climatique ; il est fondamental de planifier un avenir durable qui pourrait garantir la disponibilité de l'eau pour tout le pays. À cet égard, j'aimerais vous faire part de certains impacts des changements climatiques que je considère essentiels pour commencer à réfléchir ensemble à la façon de planifier l'avenir proche :

- Une réduction drastique des débits moyens des eaux de surface se produira en raison d'une diminution des précipitations moyennes et d'une augmentation de l'évapotranspiration des masses végétales due à l'augmentation de la température. Cette réduction peut atteindre 40 % dans les territoires méditerranéens les plus sensibles² ;
- Augmentation du risque d'incendies de forêt et intensification des processus d'érosion, et de désertification progressive des territoires ainsi que le colmatage accéléré des réservoirs d'eau, aura pour conséquence une réduction de leur capacité de stockage et de régulation
- L'infiltration de l'eau qui alimente les aquifères sera réduite en raison de la diminution des précipitations moyennes, d'une plus grande évapotranspiration des plantes et d'une proportion plus importante de ruissellement de surface lors des fortes pluies ;
- Une consommation d'eau plus élevée par hectare irrigué pour l'agriculture en raison de l'augmentation de la température.
- Des cycles de sécheresse plus longs et plus intenses qui peuvent même mettre en péril l'habitabilité de certains territoires.
- Des tempêtes de plus grande intensité, avec des risques d'inondation.
- Salinisation des écosystèmes aquatiques due à la montée des eaux.

Dans ce contexte, il est urgent d'adapter la demande en eau à la disponibilité renouvelable prévue, en changeant les « stratégies de l'offre » en utilisant des approches basées sur le principe de durabilité et de gestion adéquate de la demande en eau, en mettant fin à la surexploitation et aux puits illégaux et en contrôlant le pompage par des compteurs d'eau. Les aquifères, poumons d'eau de la nature, doivent être gérés comme des réserves stratégiques pour faire face aux sécheresses extrêmes qui auront tendance à être plus longues et plus intenses.

Le changement climatique augmentera la concurrence en matière d'eau, mettant en danger les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement. Cependant, il est essentiel de toujours insister sur le fait que la rareté de l'eau ne peut justifier le non-respect des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Il est nécessaire d'accorder une priorité absolue à l'eau potable, en réservant la meilleure qualité d'eau disponible, indépendamment de la rentabilité d'autres utilisations.

Recommandations préliminaires

Renforcer la planification hydrologique dans une perspective axée sur le changement climatique, le changement requière un changement d'approche. Je crois qu'il existe un consensus général sur la nécessité de passer de stratégies "axées sur l'offre" à des stratégies fondées sur la durabilité et la gestion de la demande. Compte tenu de la réduction de la disponibilité de l'eau due au changement climatique, il faut pour cela

² Chambre des Députés d' Espagne – Opinion de la Sous commission sur l'eau et le changement climatique;
https://fnca.eu/images/documentos/Temporal/BOCG-12-D-448_InformeSubcomisionCambioClimatico_ConVotosParticulares.pdf

appliquer rigoureusement le principe de précaution et modérer les ambitions productives. Le pompage ne doit pas dépasser le rythme naturel d'alimentation des aquifères et garantir des réserves stratégiques pour faire face aux sécheresses extrêmes qui seront plus sévères et plus longues.

Promouvoir un contrôle exigeant et participatif des aquifères implique de mettre fin aux puits illégaux et de confronter les secteurs influents. Il faut également contrôler le pompage par le biais de compteurs obligatoires, ce qui nécessitera probablement un changement culturel chez les utilisateurs.

Je pense qu'il serait même souhaitable de promouvoir la collaboration des bénéficiaires de chaque aquifère, en favorisant la connaissance publique de leur état, en quantité et en qualité, ainsi que des risques qui les menacent. Des mesures de gestion et de planification territoriale sont également nécessaires pour protéger la qualité des eaux souterraines, en prévenant les rejets et la pollution diffuse avec la collaboration de ceux qui vivent dans les territoires et qui les connaissent mieux.

Assurer la priorité à l'eau potable et à l'assainissement

Il est surtout nécessaire de garantir la primauté de l'eau potable sur les usages productifs, en évitant les autorisations de pompage qui risquent de provoquer des coupures d'eau ou de mettre en danger l'approvisionnement en eau potable.

2. Deuxième enjeu : renouveler les réseaux d'approvisionnement et garantir l'eau potable, notamment dans les zones rurales

On estime que la couverture des réseaux d'alimentation à domicile atteint 98% de la population, démontrant l'effort énorme et méritoire du pays au cours des décennies. Cependant, en ce qui concerne la qualité de l'eau, la probabilité en termes de potabilité est que seuls 57% de l'ensemble de la population ont accès à une eau potable gérée de manière sûre; sachant que 65% de la population urbaine a accès à l'eau potable par rapport à seulement 42% parmi les communautés rurales. Cependant, suite à une information reçue lors de la rencontre avec les représentants de l'État; ces pourcentages peuvent être liés à l'acceptabilité et non seulement à la potabilité. À cet égard, les problèmes de contamination fécale tels que l'E.coli atteignent 42 % dans certaines zones rurales, tandis que dans les zones urbaines, ce type de contamination s'élève à 23 %³. Le manque de qualité de l'eau a un impact profond sur la santé de la population, en particulier sur la santé et l'espérance de vie des enfants.

650 000 personnes n'ont toujours pas d'eau chez elles, principalement dans les zones rurales, et sont approvisionnées par des sources d'eau publiques, tandis que quelque 300 000 personnes n'ont pas de sources d'eau publiques près de chez elles, et dépendent donc de sources ou de puits.

À ce propos, je voudrais vous parler des femmes que j'ai rencontrées en train de puiser de l'eau à la main dans un puits à Essoualem, dans le gouvernorat de Kairouan. Pendant

³ MICS, 2018. <https://washdata.org/report/tunisia-2018-mics-report>

que je discutais avec ces femmes, dont certaines sont âgées et en mauvaise santé, j'ai vu comment elles soulevaient l'eau totalement contaminée dans des seaux. Les femmes m'ont expliqué qu'elles utilisaient cette eau pour assurer l'hygiène de leur foyer. En même temps, elles sont obligées d'acheter de l'eau pour la boisson et la cuisine à des vendeurs privés, sans aucune garantie de sécurité ou de potabilité. Ce dont j'ai été témoin à Essoualem est une situation inhumaine qui doit être traitée de toute urgence.

Ce qui m'inquiète le plus concernant la qualité de l'eau, c'est que tous les paramètres en Tunisie se dégradent année après année depuis 2019⁴. Le taux moyen national de non-conformité bactériologique enregistré en 2020 est de 10,1% contre 9,9% en 2019 et le taux moyen national de non-conformité physico-chimique enregistré est de 5% contre 6% en 2019.

Au-delà de la contamination des nappes aquifères, due au manque d'assainissement de l'eau usée, la clé, à mon avis, réside dans l'obsolescence et le mauvais état des réseaux d'approvisionnement, en particulier dans les zones rurales, avec des pertes d'eau qui dans certains cas dépassent les 40%. Les problèmes de pénurie d'eau ou les pannes entraînent des coupures d'eau de plus en plus fréquentes et prolongées. Couper l'eau d'un réseau ou d'une partie de celui-ci évite d'importantes pertes d'eau certes, cependant, lorsque l'eau est coupée, des intrusions polluantes massives sont produites, brisant ainsi la potabilité de l'eau lorsque le service est rétabli.

Dans toutes les régions et municipalités que j'ai visitées, surtout dans les communautés rurales, il y avait une colère générale à cause des coupures d'eau. De plus, de nombreux ayants droit ont fait preuve de désespoir à cause de la qualité de l'eau dans leurs maisons, qui n'était pas potable, et parfois qui avait de mauvaises odeurs.

Recommandations préliminaires

Le renouvellement des réseaux d'approvisionnement devrait être une priorité. Malgré les efforts louables de la Tunisie sur ce front, le niveau élevé de fuites est la principale raison des fréquentes coupures d'eau et de la contamination de l'eau potable d'une grande partie de la population tunisienne.

À mon avis, le travail communautaire pourrait réduire les coûts, optimiser les ressources et assurer une collaboration en matière d'entretien.

Tous ces éléments devraient être complétés par des règlements qui garantissent des allocations budgétaires pour garantir l'entretien et le renouvellement systématiques des réseaux d'eau.

Mesures transitoires urgentes qui garantissent le droit humain à l'eau potable

Pendant que l'on développe des mesures structurelles comme la rénovation des réseaux, il est nécessaire de promouvoir des mesures efficaces qui garantissent l'eau potable à ceux

⁴ Le rapport national de secteur de l'eau 2020.

qui n'en ont pas aujourd'hui. Pour cette raison, je suggère que dans les communautés rurales qui n'ont pas accès à l'eau potable, l'État garantisse gratuitement, par l'intermédiaire des municipalités, au moins 2 litres d'eau potable par jour grâce à des camions-citernes qui alimentent d'une manière hebdomadaire des citernes d'eau potable. Cette mesure devrait être prise d'urgence dans les écoles, où je recommande également de promouvoir un programme de citernes d'eau de pluie, selon les anciennes pratiques et les cultures de l'eau arabes et méditerranéennes. Cela comporterait un élément éducatif qui pourrait être reproduit dans tous les bâtiments publics, comme un exemple à suivre dans les foyers et les communautés.

En milieu urbain, je recommande de promouvoir un service d'eau potable en vrac à prix coûtant, géré par les municipalités, afin que l'eau potable de bonne qualité soit distribuée en vrac dans tout le réseau alimentaire commercial. Ce service public permettrait d'éviter l'utilisation massive actuelle de bouteilles en plastique et de faire des économies pour les familles qui sont obligées d'acheter de l'eau embouteillée. Ce service municipal devrait inclure un service à domicile pour les personnes handicapées, sous la direction des services sociaux des municipalités.

3. Troisième défi: faire de l'assainissement un droit de l'homme et protéger la santé des populations

La préservation de la qualité de l'eau dans la nature est une condition essentielle pour garantir la potabilité nécessaire à la réalisation du droit humain à l'eau. Or, même d'un point de vue économique, et à titre d'exemple; il est beaucoup moins coûteux de prévenir la pollution que de la dépolluer.

L'effort consenti par la Tunisie au cours des dernières décennies en matière d'eau et d'assainissement a été significatif, atteignant aujourd'hui une couverture de 96% de l'approvisionnement en eau dans les grandes villes ; et 68% de l'assainissement de base dans les zones urbaines municipales (reliées à des réseaux d'assainissement mais pas nécessairement à des stations d'épuration, puisque la quantité d'eau sanitaire traitée en Tunisie ne dépasse pas 38%).

Cependant, seulement 86% de la population tunisienne a accès à un système d'assainissement géré de manière sûre, environ 250 000 personnes en Tunisie pratiquent encore la défécation en plein air⁵.

Le droit de l'homme à l'assainissement ne consiste pas seulement à disposer de toilettes décentes, hygiéniques et sûres, mais aussi à gérer les eaux usées pour éviter la contamination des aquifères. Par exemple, dans les communautés dispersées, il est nécessaire de disposer de fosses septiques individuelles ou d'autres solutions sûres qui permettent d'éviter la contamination. De même, les petites villes et les villages ont besoin de systèmes d'égouts étendus et faciles à gérer. Concernant les zones urbaines plus vastes, en plus des systèmes d'égouts, il est nécessaire d'avoir des stations d'assainissement

⁵ Banque Mondiale, 2018, Eau et Assainissement pour tous en Tunisie, page 2.

intensives pour mieux gérer les risques de pollution des aquifères qui leur fournissent de l'eau potable.

Pour éviter et gérer les risques de contamination de l'eau dans le pays en raison de:

- l'assainissement déficient des eaux usées dans les stations d'épuration existantes, auxquelles sont souvent déversés des effluents industriels, ce qui compromet les performances des stations;
- les rejets directs provenant de communes qui disposent d'un réseau d'assainissement mais pas de station d'épuration ou de quartiers irréguliers et d'urbanisations non raccordés au réseau d'assainissement;
- les puits individuels et les fosses septiques des zones rurales, sans conception ni entretien adéquats, contaminent les aquifères qui alimentent les communautés en eau ;
- la pollution industrielle et minière due à des rejets toxiques sans épuration spécifique;
- la contamination diffuse croissante par les nitrates et les pesticides agricoles qui contaminent les aquifères et les réserves d'eau ;
- la contamination des réseaux de transport et de distribution en raison de leur mauvais état, comme expliqué ci-dessus.

Les graves déficiences des services d'eau et d'assainissement dans les centres éducatifs et sanitaires sont particulièrement préoccupantes. Lors de la visite à Gabès, par exemple, j'ai constaté que les écoles desservies par le réseau d'eau subissent des coupures fréquentes et que l'eau n'est pas potable. L'évaluation réalisée en 2017 par le Ministère de la Santé sur l'hygiène dans les Centres de Santé (CS) montre que seulement 66% des locaux répondaient à l'hygiène nécessaire ; seulement 55% à l'hygiène des matériels et équipements ; et seulement 69% à une hygiène personnelle adéquate.

Recommandations préliminaires

Développer l'assainissement en milieu rural. Il sera difficile de garantir l'eau potable en milieu rural sans un assainissement qui empêche la contamination des aquifères. Pour cette raison, je recommande de promouvoir un programme spécifique d'assainissement rural pour toutes les communautés, en particulier pour celles qui ne sont actuellement pas desservies par l'ONAS, soit environ 32% de la population.

Un tel programme devrait offrir des incitations au cofinancement et des engagements de collaboration technique pour la conception, la construction et l'entretien des fosses septiques dans les populations rurales dispersées. En fournissant un personnel technique adéquat, les municipalités qui collaborent avec les GDA pourraient collaborer efficacement avec les familles qui ont été négligées. Dans les villes de moins de 5 000 habitants, il est raisonnable de concevoir des réseaux d'égouts avec des stations d'épuration étendues. Ces stations bien conçues et construites permettront de traiter les eaux usées sans coût énergétique. Les communautés rurales pourraient ensuite réutiliser les eaux usées traitées pour des usages agricoles.

Pour garantir un assainissement à 100 % des eaux usées dans les zones urbaines, il faut doter les municipalités de stations d'épuration intensives et de systèmes de traitement tertiaires, permettant de réutiliser les eaux traitées. Là où il y a des stations, il est urgent d'éviter de mélanger les eaux avec les rejets industriels qui font généralement effondrer le système d'assainissement.

Donner la priorité à l'eau potable et à la production de phosphate. Tant à Gabès qu'à Redeyef, la priorité de l'eau potable sur le traitement industriel et le lavage des phosphates pourrait être garantie par la réutilisation des débits urbains récupérés des usages industriels et miniers. Les entreprises elles-mêmes devraient contribuer au financement de ces infrastructures d'assainissement dans la mesure où elles seraient utiles à leur activité productive. L'Etat devrait responsabiliser les entreprises de phosphate sur les rejets qui pourraient affecter les aquifères des villes autour de Redeyef ainsi que sur les impacts possibles sur la mer à Gabès.

4. Quatrième défi: la gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement\$

La Tunisie dispose d'un bon système institutionnel de l'eau qui, depuis les années 1970, a pris en charge le développement et la gestion d'importants ouvrages hydrauliques et de puits avec pour objectif central d'étendre l'irrigation.

En Tunisie, la gestion de l'eau potable est assurée par la Société nationale de distribution d'eau (SONEDE), un établissement public dépendant du ministère de l'Agriculture, tandis que l'assainissement est géré par l'Office national de l'assainissement (ONAS) dépendant du ministère de l'Environnement.

La SONEDE gère les grandes infrastructures hydrauliques de surface et l'exploitation de nombreux puits sur l'ensemble du territoire pour alimenter en eau potable l'ensemble de la population urbaine et 51% de la population rurale. En même temps, elle offre des débits pour l'irrigation et les usages industriels. Pour le reste de la population rurale, soit 49%, l'eau potable est gérée par les Groupements de Développement Agricole (GDA), sous l'appui et la supervision du Ministère de l'Agriculture, à travers ses délégations régionales, tels que le Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA). Les 2 500 GDA répartis dans tout le pays sont des organisations communautaires qui gèrent l'irrigation et l'eau potable. Les communautés élisent les conseils d'administration des GDA, dont les membres sont bénévoles. Cependant, c'est le ministère de l'agriculture qui décide et investit dans les infrastructures telles que les puits, les moteurs de pompage et les réseaux de distribution, qui peuvent desservir en eau des communautés plus ou moins dispersées. Dans les cas où la complexité des systèmes d'eau dépasse la capacité de gestion des conseils d'administration des GDA, le CRDA peut engager l'appui d'une personne ayant une formation technique.

La construction et la gestion des canalisations d'égouts et des stations d'assainissement relèvent de la responsabilité de l'ONAS, qui couvre actuellement ces services dans les zones urbaines et les municipalités dotées de réseaux d'égouts. Par conséquent, la majeure partie de la population rurale est privée d'un soutien ou d'une réglementation efficace en matière d'assainissement et chaque famille aborde l'assainissement de manière individuelle par le

biais de toilettes, de fosses septiques et de puits dont la conception et l'entretien sont souvent inadéquats, ce qui augmente les risques de contamination de l'eau potable.

Je peux comprendre les raisons historiques qui ont conduit le ministère de l'agriculture, par le biais de la SONEDE, à être responsable de la gestion des services d'eau potable, y compris dans les villes, mais cela implique des contradictions qui s'accroissent dès lors que l'assainissement, lié à l'approvisionnement en eau, est sous la responsabilité du ministère de l'environnement par le biais de l'ONAS. En outre, un processus de décentralisation intéressant mais complexe est en cours de mise en œuvre, dans lequel les municipalités joueraient un rôle de plus en plus important dans des services tels que l'eau et l'assainissement. En effet, dans la plupart des pays, ce sont les municipalités qui gèrent ces services.

Problèmes dans le fonctionnement des GDA

Les GDA gèrent l'eau d'environ 1 275 000 habitants vivant pour la plupart dans des conditions de pauvreté et de vulnérabilité.

Dans les différentes régions visitées, les autorités consultées estiment qu'environ un tiers des GDA fonctionne convenablement, un autre tiers fait face à des problèmes, tandis que le dernier tiers est non opérationnel en raison de problèmes tels que :

- Le coût élevé de l'électricité qui entraîne des non-paiements, des coupures d'électricité et, par conséquent, des coupures d'eau ;
- Le mauvais état du réseau d'approvisionnement, avec des niveaux élevés de fuites et des pannes fréquentes qui produisent des intrusions contaminantes, rendant l'eau imbuvable, et encourageant un taux croissant de non-paiement.
- Mécontentement et protestations des ayants droit en raison du non-respect de la loi concernant la priorité de l'eau potable sur les utilisations productives, tant pour l'irrigation par les grands producteurs que pour l'exploitation des phosphates.
- Coupures d'eau prolongées pendant des semaines, des mois, voire des années. Par exemple, selon les informations reçues, l'oasis de Bagdoud, près de la mine de phosphate de Redeyef, est privée d'eau depuis sept ans en raison du mauvais état des canalisations et du manque de pression de l'eau. La communauté a souligné qu'elle avait proposé au gouvernement de rénover la canalisation et de construire un puits, sans réponse positive. Les trois quarts de la communauté ont abandonné leurs maisons dans l'oasis.

Les femmes dans la gestion de l'eau et de l'assainissement

La Tunisie a fait des progrès considérables en termes d'égalité des droits des femmes. En 2016, les femmes représentaient 35,94% du corps législatif national et 40% du corps judiciaire⁶. Cependant, la participation effective des femmes reste un défi dans les zones rurales.

⁶ [Observations Préliminaires sur la visite en Tunisie de l'expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination basées sur l'orientation et l'identité sexuelle | OHCHR](#)

Lorsque l'eau courante n'atteint pas les foyers, les femmes parcourent parfois de longues distances à pied jusqu'aux fontaines publiques, aux puits ou aux points d'eau où elles achètent de l'eau à des vendeurs privés et la transportent jusqu'à leur domicile. Bien que la Tunisie, comme expliqué ci-dessus, ait atteint un taux élevé de couverture des ménages, la non-potabilité de l'eau et les coupures d'eau de plus en plus fréquentes et prolongées conduisent les femmes à ce type de pratique, surtout dans les zones rurales. Malgré leur implication à garantir l'eau et l'assainissement pour leurs foyers et leurs communautés, j'ai été informée qu'il n'y avait aucune participation de femmes dans les conseils d'administration des GDA que j'avais rencontrés.

Enfin, j'ai reçu des témoignages et j'ai vu de mes propres yeux l'état déplorable des toilettes des écoles, souvent sans toilettes pour les filles, avec des installations inadéquates et un manque d'attention à la santé menstruelle des adolescentes, alors que la menstruation, en tant que tabou honteux, ne fait toujours pas partie du programme scolaire. Tout cela pénalise les filles de manière disproportionnée dans leur taux d'abandon scolaire.

Recommandations préliminaires

A mon avis, l'approche de la gestion communautaire est celle qui répond le mieux à la nécessaire gouvernance démocratique dans les zones rurales, où vit une grande partie de la population la plus appauvrie et la plus vulnérable. C'est pourquoi, pour promouvoir des réformes adéquates, il semble essentiel d'ouvrir un processus de réflexion et de débat public sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas au sein des GDA. Dans ce débat, il est vital d'aborder le manque de participation des femmes dans les conseils d'administration des GDA.

Ayant identifié le problème des coûts élevés de l'électricité comme l'une des raisons qui ont conduit à l'effondrement de nombreux GDA, je crois qu'il est nécessaire de promouvoir une transition vers l'énergie solaire (ou éolienne lorsque les conditions existent) pour garantir l'eau potable dans les communautés rurales en diminuant les coûts de fonctionnement des GDA. L'investissement à réaliser et les coûts d'installation peuvent être considérablement réduits si les achats et les contrats sont regroupés et réalisés au niveau national. De même, pour assurer l'abordabilité de la maintenance de la technologie solaire par les communautés, compte tenu du niveau d'éducation élevé des jeunes en Tunisie, il est nécessaire de renforcer la formation technique des jeunes en milieu rural.

Il est conseillé de donner aux communautés la possibilité de posséder et d'investir collectivement dans les systèmes d'eau qu'elles gèrent afin d'impliquer plus la communauté sans pour autant réduire la participation actuelle de l'Etat dans les investissements et les infrastructures de l'eau. En outre, le travail communautaire pourrait être intégré comme une contribution de substitution ou complémentaire au paiement des tarifs.

A mon avis, il est indispensable de réfléchir sur le modèle institutionnel actuel pour améliorer la gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement. En tout cas et surtout, je dois reconnaître et féliciter la SONEDE, l'ONAS et les ministères respectifs pour l'approche sociale du système tarifaire, par tranches de consommation, qui rend les services abordables pour les plus démunis.

Je crois qu'il est opportun de reprendre le processus de débat sur le nouveau Code de l'eau qui est en suspens au Parlement et d'envisager une réorganisation institutionnelle par phases progressives qui permettra d'intégrer la gestion de l'eau et de l'assainissement comme une compétence municipale, et en assurant la réglementation et les soutiens nationaux correspondants. Toutefois, je sais que cette transition institutionnelle a besoin de temps et qu'il est conseillé de la réaliser par phases progressives.

D'autre part, la planification hydrologique doit continuer à être une responsabilité centralisée concernant la promotion et la gestion des grandes infrastructures ainsi que la planification et la gestion des bassins versants et des aquifères.

La nécessité de renforcer les capacités municipales se manifeste de façon dramatique par le manque d'équipes techniques et de ressources humaines et financières pour élaborer et faire appliquer des plans d'urbanisme qui empêchent l'existence massive de maisons irrégulières et d'urbanisations qui ne peuvent être reliées au réseau d'approvisionnement en eau, ni aux canalisations des égouts.

Le renforcement des institutions publiques et de la gouvernance de l'eau face aux énormes défis qui se présentent et dont dépendent les droits de l'homme est, à mon sens, nécessaire. C'est pourquoi je trouve pour le moins surprenante la réduction drastique du personnel décidée par l'ONAS, qui rend actuellement impossible, comme j'ai pu le constater lors de mes entretiens avec les responsables de ces services, de répondre aux besoins élémentaires et urgents de la population. L'externalisation de la gestion des stations d'assainissement apparaît davantage comme une option " défensive ", basée sur une stratégie d'amincissement des capacités publiques, qui est en contradiction avec la nécessité de relever le défi national que représente aujourd'hui l'assainissement pour la Tunisie. C'est pourquoi je recommande de soumettre ce processus de privatisation à un audit public qui permette de tirer des conclusions et de relever les défis posés.

Stratégie de transition énergétique liée à l'eau potable et à l'assainissement

Pour des raisons économiques, la gouvernance de l'eau et de l'assainissement comporte une dimension énergétique qui doit être prise en compte, qu'il s'agisse de la transition énergétique ou de la lutte contre le changement climatique.

Sur le littoral, où se concentrent les demandes urbaines les plus importantes, je recommande d'envisager la possibilité de dessaler l'eau de mer avec l'énergie solaire ou éolienne. Dans l'ensemble du pays, la disponibilité de l'énergie solaire devrait conduire à pomper les eaux souterraines à l'aide de cette énergie, en donnant la priorité aux communautés rurales, afin de renforcer la gestion communautaire.

Engager le dialogue avec la population et éviter la judiciarisation des protestations contre l'eau

Lors des nombreuses réunions avec les communautés, les défenseurs des droits de l'homme et les activistes sociaux, il est apparu clairement que le non-respect des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement donne lieu à des mécontentements et des plaintes de la part des

personnes qui ne trouvent aucune solution ou réponse de la part des autorités. Cette absence de réponse se traduit par des protestations qui tendent à être criminalisées au lieu de promouvoir le dialogue et les solutions à ce qui n'est généralement qu'une simple revendication d'un droit.

Ma visite officielle en Tunisie a eu lieu à un moment crucial pour la démocratie tunisienne. Je veux saisir l'occasion pour réitérer ma volonté de soutenir le gouvernement tunisien dans la réalisation des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement au bénéfice de tous ceux qui vivent dans ce pays. Deux semaines ne suffisent pas afin de comprendre pleinement tous les aspects relatifs à l'eau et à l'assainissement dans un pays. Après la visite, je rassemblerai des informations supplémentaires, fournirai une analyse et une recommandation sur les questions que j'ai mentionnées aujourd'hui, ainsi que sur d'autres questions, y compris, mais sans s'y limiter, le cadre réglementaire, la législation nationale reconnaissant les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement et la ventilation des données de suivi.

Informations concernant la visite

J'ai rencontré au niveau national ; des fonctionnaires du gouvernement: Le Ministre des Affaires Etrangères, les Directeurs du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, le Chef de Division du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, le Directeur Central de la SONEDE, le Directeur Adjoint du Ministère de la Santé, le Directeur Adjoint du Ministère de l'Environnement, le Directeur de l'ONAS, le Directeur et le Chef de Projet du Ministère des Affaires Sociales, le Directeur et le Chef de Division du Ministère de la Famille, des Femmes, de l'Enfance et des Personnes Agées et le Directeur et le Chef de Projet du Ministère de l'Education. Au niveau régional, j'ai rencontré les municipalités et les représentants de la SONEDE, de l'ONAS et du GDA à Kairouan, Sidi Bouzid, Gabes et Zarzis.

Au cours de la visite, j'ai également visité et interagi avec les communautés de Kairouan, Nasrallah, Essoualem, Sidi Bouzid, Meknassy, Gabes, Sagdoud, Redeyef, Gafsa, Zarzis, Médenine, Tunis et Manouba.

Enfin, je tiens à réaffirmer que cette déclaration comprend mes réflexions et mes idées préliminaires. Un rapport contenant une analyse approfondie ainsi que des informations relatives aux droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants, des personnes handicapées et des personnes vivant dans des centres de détention sera présenté à la 54e session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2023.